

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 29 mai 2000 portant création du Diplôme Universitaire NEURO-OPHTALMOLOGIE modifié par l'arrêté du 04 juillet 2016,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire NEURO-OPHTALMOLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BODAGHI Bahram (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur TOUITOU Valérie (PU-PH)

Docteur Cédric LAMIREL (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 avril 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU